

# Le Groupe Banques Populaires et le Groupe Société Générale

## novent un partenariat dans le domaine de la Bancassurance

Le 20 novembre 2007, le **Groupe des Banques Populaires** et le **Groupe Société Générale** ont signé un projet de protocole d'accord visant la mise en œuvre d'un partenariat stratégique dans le domaine de l'assurance de personnes. La finalisation de ce projet, prévue au plus tard le 30 avril 2008, sauf prorogation de commun accord, est conditionnée par l'obtention des autorisations nécessaires : autorisation de la BCP par décret pour la réalisation de cette opération, autorisations du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et de la Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale.

Ce projet comprend quatre volets :

- l'acquisition, par la Banque Centrale Populaire, de la moitié des actions de La Marocaine Vie détenues aujourd'hui par le Groupe Société Générale via SOGECAP et la Société Générale Marocaine de Banques à un prix convenu de 117 dirhams l'action, soit un montant global de la transaction de 93.596.724,00 MAD. A l'issue de cette cession de bloc, la Banque Centrale Populaire et le Groupe Société Générale (SOGECAP et la SGMB) détiendront chacun 43,54% du capital de la Marocaine Vie;

La structure du capital de la Compagnie La Marocaine Vie, avant et après cette opération, se présente comme suit :

	Avant		Après	
	nbre de titres	% du capital	nbre de titres	% du capital
<b>Bloc de contrôle</b>	<b>1 599 945</b>	<b>87,07%</b>	<b>1 599 944</b>	<b>87,07%</b>
dont Groupe SG	1 599 945	87,07%	799 972	43,54%
SOGECAP	1 078 960	58,72%	616 222	33,54%
SGMB	520 985	28,35%	183 750	10,00%
dont BCP	-	0,00%	799 972	43,54%
Minoritaires	237 555	12,93%	237 556	12,93%
<b>TOTAL</b>	<b>1 837 500</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 837 500</b>	<b>100,00%</b>

- la mise en place concomitante d'un mode de gouvernance paritaire et équilibré de la Compagnie La Marocaine Vie par les deux Groupes, grâce, notamment, à la modification des statuts de La Marocaine Vie qui deviendrait à Conseil de Surveillance et Directoire.

- la commercialisation, par le réseau du Groupe des Banques Populaires des produits d'assurance de personnes de la Marocaine Vie, et ce de manière exclusive. Ces produits seront spécifiquement conçus par la Compagnie, en étroite concertation avec la Banque Centrale Populaire, pour couvrir les besoins de la clientèle des réseaux du Groupe des Banques Populaires;

- le maintien du partenariat commercial mis en œuvre et développé depuis 2001 entre la Société Générale Marocaine de Banque et la Marocaine Vie, aux mêmes conditions que celles du partenariat mis en place entre la Marocaine Vie et le Groupe Banques Populaires.

A travers ce projet stratégique, les deux Groupes visent à développer un modèle pertinent et efficace dans le domaine de l'assurance vie et de la prévoyance au Maroc.

Dès la réalisation de cette opération, les actionnaires majoritaires de la Marocaine Vie lanceront une Offre Publique d'Achat au profit des actionnaires minoritaires sur la base d'un prix se situant dans la fourchette de la cotation de La Marocaine Vie avant la publication de ce communiqué, soit +/- 300 dirhams l'action, sous réserve de validation de ce prix, par le CDVM.